

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 909 rendant exécutoire la délibération n° 291/6e L du 1er juin 1966 de l'Assemblée Territoriale de la C.F.S. prononçant l'annulation du droit d'usage accordé à l'Office des Postes et Télécommunications dans différents locaux et, en contrepartie, le transfert audit Office, à titre gratuit. et définitif, d'un bâtiment sis à Tadjourah et l'octroi d'un droit d'usage pour un logement à Ali-Sabieh .

n° 909

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 juin 1966

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1966

Date du numéro
1 juillet 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 291/6er L du 1er juin 1966 de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis prononçant l'annulation du droit d'usage accordé à l'Office des Postes et Télécommunications dans différents locaux et, en contre-partie, le transfert audit Office, à titre gratuit et définitif, d'un bâtiment sis à Tadjourah et l'octroi d'un droit d'usage pour un logement sis à Ali-Sabieh.